

COORDONNATEUR
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES
DU SECOND DEGRE (CDOEASD)
Et
ENSEIGNANT REFERENT pour le HANDICAP (ERH)
(Temps complet)

Le coordonnateur départemental de la CDOEASD-ERH est un enseignant du premier degré placé sous l'autorité de l'IEN-ASH, adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura, chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Condition préalable à la candidature

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAPPEI ou équivalence
- **ou** être enseignant du second degré titulaire du CAPPEI ou équivalence

Dans le cadre de la coordination de la CDOEASD

Missions

- Informer les familles, les directeurs d'école et les principaux de collège sur l'enseignement adapté dans le département du Jura (structures, modalités de saisine et d'examen des dossiers, calendrier, affectation des élèves).
- Assurer l'organisation ainsi que le secrétariat des commissions plénières et des sous-commissions de la CDOEASD, dans le cadre fixé par l'IEN-ASH.
- Assurer le recueil des pièces nécessaires à l'examen des dossiers, présenter ces dossiers en commission plénière et / ou sous-commission, assurer le traitement des avis rendus en aval.
- Effectuer le suivi statistique des saisines de la CDOEASD, de l'instruction des dossiers, des décisions d'orientation et d'affectation prises par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura. Réaliser un bilan à l'issue de chaque année scolaire.
- En collaboration étroite avec les principaux de collège et le directeur de l'EREA de Crotenay, recueillir les éléments relatifs au devenir des élèves sortant de SEGPA et d'EREA et réaliser un bilan annuel.
- En collaboration étroite avec la Division élèves, familles, second degré d'une part, du service de promotion de la santé en faveur des élèves d'autre part, assurer le suivi d'élèves à besoins particuliers en SEGPA ou EREA.
- Contribuer à la mise en ligne de ressources sur le site de circonscription ASH.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte rendu d'activités à l'intention de l'IEN-ASH.

En qualité d'Enseignant Référent pour le Handicap

Il.elle assure les missions qui lui sont confiées au sein d'un secteur d'intervention arrêté par l'inspecteur d'académie et communiqué pour information à la MDPH avant chaque rentrée scolaire. L'enseignant.e référent est affecté.e prioritairement dans un collège du pôle lédonien en raison de sa double mission.

Missions

- Assurer une mission d'accueil, d'information, de conseil et d'aide auprès de l'élève handicapé et de sa famille pour toutes les questions relatives à la scolarisation. L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement et des AESH affectés à son secteur.
- Participer à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève et de sa situation scolaire.
- Participer aux réunions des directeurs à la demande des inspecteur. rices chargée.es de circonscription
- Participer, à l'invitation du directeur d'école, aux réunions d'équipe éducative concernant des élèves pour lesquelles une saisine de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est envisagée.
- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation selon les instructions en vigueur, rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH à l'aide des outils mis en œuvre au sein du département du Jura.
-

- Permettre l'élaboration des éléments précurseurs des projets personnalisés de scolarisation (PPS), veiller à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des PPS et à leur révision annuelle.
- Prendre part aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire SUD de la MDPH selon un calendrier prédéfini et validé par l'IEN-ASH.
- Participer au recrutement et au suivi des personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap.
- Au sein du secteur d'intervention,
 1. Effectuer la mise à jour régulière du tableau de bord défini par l'IEN ASH ;
 2. Effectuer le suivi des aides humaines et matérielles octroyées aux élèves en situation de handicap ;
 3. Contribuer à l'élaboration de la carte scolaire ASH selon les modalités définies par l'IEN ASH.
 4. Renseigner les enquêtes académiques et nationales
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte rendu d'activités à l'intention de l'IEN ASH et du directeur de la MDPH.

Connaissances et capacités demandées

- Connaissance du système éducatif : référentiel des PE, lois et programmes en vigueur
- Connaissance des textes relatifs aux structures et dispositifs de l'ASH.
 1. De la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et des textes associés aux parcours des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers
 2. Du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées, de l'équipe pluridisciplinaire, de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
 3. Des instructions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
 4. Des instructions relatives à l'orientation des élèves vers les enseignements adaptés du second degré ; des objectifs et modalités de scolarisation en SEGPA et EREA
- Capacités d'organisation, de rigueur, d'analyse, de synthèse et de proposition.
- Compétences en informatique : maîtrise du traitement de texte, du tableur et de la messagerie (logiciels Microsoft office et Open Office).
- Capacités d'écoute, de médiation et de conduite de réunion avec différents acteurs et partenaires
- Qualités relationnelles et aptitude à travailler en équipe au niveau des pôles et dans les réunions ERH
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Disponibilité.